



@ France Victimes

Aide sociale aux plus vulnérables, évacués en métropole ou sinistrés à Saint-Martin

Le projet

Quelques jours après le passage des ouragans Irma et Maria, la Fondation de France a mis en place un fonds social pour les sinistrés des Antilles, en partenariat avec le réseau national France Victimes. L'objectif était de :

- assurer des maraudes d'information, d'orientation et d'accompagnement aux démarches assurancielles à Saint-Martin, en Guadeloupe et dans les aéroports métropolitains pendant les premières semaines post-Irma,
- repérer, parmi les personnes évacuées, les situations d'urgence sociale directement liées au passage des ouragans,
- instruire les demandes de soutien financier.

Un dispositif de soutien similaire a été établi à Saint-Martin où les fragilités sociales étaient exacerbées par Irma, via l'association Trait d'Union, membre de France Victimes sur ce territoire. Trait d'Union apporte aux sinistrés des conseils juridiques, un accompagnement social, un soutien psychologique et, pour les plus vulnérables, une aide financière ponctuelle.

Les bénéficiaires

A partir de septembre 2017, Trait d'Union a mené près de 2 000 entretiens téléphoniques et/ou physiques, qui ont permis de répondre aux demandes concernant les besoins primaires (eau, nourriture, hébergement), de fournir une information juridique, une orientation sociale et/ou un soutien psychologique. Au 1^{er} janvier 2018, 445 personnes avaient bénéficié d'un entretien physique sur les aspects juridiques et sociaux et 91 d'un soutien psychologique.



@Fondation de France 2018

Le fonds géré par France Victimes a permis de soutenir 1 251 personnes (rapatriées ou à Saint-Martin).

Des critères très précis permettant d'estimer le niveau de vulnérabilité sociale ont été établis : niveau de ressources, capacités de logement, composition de la famille, etc. Le dispositif s'est d'abord adressé aux personnes évacuées de Saint-Martin/Saint Barthélemy (logement sinistré, recherche de sécurité, traumatisme...) qui se retrouvaient dans des situations de grande précarité. L'aide apportée aux personnes rapatriées a permis de couvrir les besoins de première nécessité (logement, équipement de base, nourriture, vêtements).

A Saint-Martin, elle a exclusivement porté sur l'achat d'équipement (mobilier et électroménager).

Associations soutenues

France Victimes et Trait d'Union

Localisation

Saint-Martin,
Saint-Barthélemy,
Guadeloupe et métropole

Personnes en charge

France Victimes :

Jérôme Bertin, Directeur général

Trait d'Union :

Jean-Marie Thévenet, Président

Durée du projet

13 mois (septembre 2017-
septembre 2018)

Les résultats obtenus

Le soutien apporté à France Victimes lui a permis de coordonner la mise en place de l'aide aux victimes au niveau national et de créer un fonds destiné à aider les plus vulnérables. Ce fonds était nécessaire pour répondre aux besoins de première nécessité des victimes particulièrement fragilisées, qui n'auraient pas trouvé de solution à court terme dans les dispositifs de droit commun.

France Victimes a également agi en direction de Trait d'Union, en lui offrant un accompagnement dans l'urgence (montage de projet, envoi d'une équipe, mise en place et adaptation des dispositifs selon les besoins de la population) et dans sa reconstruction (aide aux montages de dossiers financiers, relance des partenariats et liens institutionnels, recrutement de l'équipe, formation et supervision de l'association sur une année). Trait d'Union a ainsi pu développer très rapidement un service d'aide aux victimes adapté permettant de répondre aux besoins des personnes sinistrées à Saint-Martin.

Les opérateurs

France Victimes est la fédération des associations d'aide aux victimes missionnée par le ministère de la Justice pour mettre à disposition des victimes de catastrophes naturelles un soutien et un accompagnement de proximité. Le réseau prend appui sur les 132 associations d'aide aux victimes présentes sur le territoire.

L'association Trait d'Union, créée en 2015 à Saint-Martin, est membre du réseau France Victimes depuis 2017. Depuis sa création, elle assure sur l'île de nombreuses missions liées à la Justice (aide et accompagnement tout au long du procès pénal des victimes d'infractions ; accès aux droits ; stages et sessions d'informations sur la sécurité routière, la citoyenneté, la parentalité, la sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants...). Suite au passage de l'ouragan Irma, elle a été formée par France Victimes pour assurer en plus l'accueil psychosocial des sinistrés.



@Fondation de France 2018

Contribution de la Fondation de France

Trait d'Union
100 000 euros
(32 % du projet)

France Victimes
126 300 euros
(32 % du projet)

Fonds géré par France
Victimes
600 000 euros
(100 % du projet)

Dernière actualisation

Août 2018

Contact :

Solidarité Antilles
01 44 21 31 00
solidariteantilles@fdf.org
presse@fdf.org

fondationdefrance.org



@Fondation de France 2018